

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Riendeau

<https://www.cadre21.org/membres/42a47753bf10aa582349d7ab>

Date d'obtention : 2020-11-20 14:44:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

que l'intervenant scolaire ne doit jamais chercher à voir le contenu
on doit compléter la fiche d'éval pour chaque jeune impliqué
pas mandataire de la police

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

protocole d'intervention pour tous
encadrer la victime... et les autres
prise en charge de la situation
limiter la diffusion du contenu

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

je vais essayer de limiter les impacts et les conséquences pour la victime et son entourage
d'être neutre dans mon intervention et de l'expliquer de mon mieux autant à la victime qu'à celui qui diffuse.